

PLAN DE COURS

AME-2050 : Participation et action citoyenne en aménagement durable du territoire

NRC 20896 | Hiver 2022

Préalables : DDU 2050*	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3

Ce cours traite des transformations actuelles que connaît le processus décisionnel dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine. Il passe en revue l'évolution des acteurs et des processus décisionnels et s'intéresse aux dispositifs de participation mis en œuvre, y compris dans le contexte contemporain associé à l'utilisation de nouvelles formes de communication et de mobilisation. Dans cette perspective, le cours s'aborde les modalités et les dynamiques de la participation proprement citoyenne. Ceci permet d'illustrer le volet en pleine émergence des rapports qui unissent les mouvements participatifs et les processus décisionnels en aménagement durable du territoire.

Cours réservé aux étudiants du Baccalauréat en développement durable du territoire. Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur le campus.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	09h00 à 11h50	GHK-1350	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=137949>

Coordonnées et disponibilités

Michel Savard

Professeur

Abitibi-Price, Local 3117


michel.savard.6@ulaval.ca

Disponibilités

Sur rendez-vous et suivant une confirmation : les mardis à partir de 13 :30 au local ABP - 3117 . La demande de rendez-vous ainsi que la confirmation se font par courriel. En dehors de cette période, et si nécessaire, des mesures d'accommodement sont prévisibles.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	5
Approche pédagogique	5
Contenu du cours et calendrier	6
Handicap, trouble d'apprentissage ou trouble mental	6
Contenu et activités	7
Évaluation et résultats	7
Liste des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Examen mi-session	8
Examen de fin session	8
Travail de session	8
Travail de session - Présentation	10
Travail pratique supervisé 1 / Éthique et ADT : Mise à niveau	10
Travail pratique supervisé 2	11
Travail pratique supervisé 3	11
travail pratique 4 / Point de vue	12
Informations détaillées sur les évaluations formatives	12
Plan du travail - Version commentée	12
B1-Module 1.6 / Atelier formatif : Structurer l'action participative	12
Barème de conversion	13
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	13
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	13
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	14
Absence aux examens	14
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	15
Évaluation de l'enseignement	15
Évaluation sommative	15
Évaluation formative	15
Matériel didactique	15
Site web de cours	15
Portail thématique de la Bibliothèque	15
Gabarit pour le travail de session	16
Bibliographie	16
Bibliographie	16

Description du cours

Introduction

Co-construire dans la durée

La décision collective est une histoire ancienne, comme en témoigne l'établissement humain et, plus précisément, le territoire organisé avec ses représentations symboliques et morphologiques de ce que nous sommes et de ce que nous voulons devenir. Le dialogue sur notre existence spatiale est constant et permanent. Ce dialogue fait appel au processus décisionnel.

En aménagement durable du territoire (ADT), le processus décisionnel est une **affaire complexe** car il suppose, avant l'action collective, les délibérations de la tribu, du conseil de village, de l'assemblée des chefs de clans, du parlement, du Sénat, de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Assemblée municipale, d'un groupe citoyen ou groupe d'intérêt, d'un mouvement associatif, de l'Assemblée générale des Nations Unies, etc. C'est une affaire complexe surtout parce qu'il suppose la connaissance et la compréhension du rapport entre identité collective et territoire, mais aussi de bien saisir l'importance de la vision commune partagée... sans laquelle toute tentative d'accéder à la durabilité risque fort d'être vaine. Cette vision pour un avenir durable planétaire fait appel à des considérations morale, éthique, politique, culturelle et juridique du bien-être collectif.

Entreprendre un programme de Baccalauréat en développement durable du territoire visant entre autres, (...) *l'acquisition de connaissances théoriques relativement aux grands enjeux actuels du développement durable; (...) à former des professionnels qui pourront accompagner et conseiller les organismes publics et les entreprises privées dans une démarche de développement durable; (...) à résoudre un problème d'aménagement du territoire et à mobiliser les approches disciplinaires et les outils méthodologiques permettant d'y répondre dans une perspective d'aide à la décision territoriale* » nécessite de comprendre le sens et l'essence du territoire et d'apprendre à gérer sa complexité **pour repenser nos futurs ensemble et assurer un engagement participatif dans la durabilité**. C'est sur cette trajectoire d'enseignement - apprentissage que ce cours est élaboré.

* * *

« La culture est indissociable de l'attractivité, de la créativité et de la durabilité des villes et s'inscrit au cœur du développement urbain, comme en témoignent, au fil de l'histoire, les édifices d'intérêt culturel, le patrimoine et les traditions. Sans culture, les villes ne sauraient être des espaces dynamiques de vie et se réduiraient à de simples constructions de béton et d'acier, dans un environnement social en voie de dégradation. C'est bien la culture qui fait la différence. Mais comment, dès lors, pourrait-elle être mieux prise en compte pour que les politiques de planification urbaine durable soient plus efficaces ? »

UNESCO, Objectifs 2016 : 3

« Toute entreprise qui élabore et réalise un projet intervient dans un milieu écologique et sociologique qui ne lui appartient pas. Elle a donc des obligations à son égard, des obligations définies d'une part par la loi et les règlements et, d'autre part, par la culture, les valeurs et les pratiques du milieu social. »

Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets.
Gouvernement du Québec, 2012

« (...) réfléchir sur les questions d'éthique et d'environnement ne suffirait pas s'il n'étaient pas immédiatement établies leurs inscriptions dans les mécanismes institutionnels de la décision et du normatif. »

C. Lepage, 1997 : 180

« Il est important de souligner qu'aucune institution ne peut à elle seule garantir que les pays accomplissent des progrès sensibles dans la réalisation des programmes de développement urbain à l'échelle mondiale. De même, aucune organisation ne peut, à elle seule, faire en sorte que les villes prennent effectivement la voie de la prospérité et du développement durable. »

Le Plan stratégique 2020 -2023, ONU - Habitat, p. 11

« Lorsque nous ouvrons la porte à l'inclusion et à la participation, nous faisons un pas de géant dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. »

« *Ce qui est le plus décisif, pour les individus et les peuples, n'est pas de posséder mais de décider. (...) l'essentiel est d'organiser l'attribution de pouvoir. C'est le processus de cette attribution qui est réellement le fondement de l'édifice social. Autrement dit, l'économie ne s'occupe que du subalterne, le principal est la politique.* »

A. Jacquard, 2006 : 155

Dans le domaine de la gestion, de la planification et de l'organisation du territoire, qu'il s'agisse de la conception de projets d'aménagement ou de résoudre des problèmes urbains impliquant d'évaluer et de choisir les meilleures alternatives pour la collectivité, la question de la gouvernance est au premier plan. Dans ce domaine, une tendance se dessine actuellement en faveur d'une collaboration visant à concilier les intérêts de l'ensemble des parties prenantes concerné par des initiatives de changement au sein du territoire. Cette dynamique doit s'inscrire dans une réflexion d'aménagement global. Elle doit permettre également d'établir le processus décisionnel collaboratif comme une condition de possibilité de la durabilité en aménagement du territoire.

Le geste aménagiste collaboratif appelle de nouvelles approches de la gouvernance, plus versatiles, plus créatives et innovantes. Une approche active de l'aménagement du territoire qui repose sur des pratiques collaboratives pour co-construire dans la durée la rue, le parc, le village, le quartier, l'arrondissement, la ville, la métropole, l'État, le monde est une orientation dans ce cours.

L'aménagement durable du territoire est un modèle d'évolution plus structurant et porteur de développement économique, social et culturel s'il vise à bâtir un consensus citoyen fondé sur une vision commune, sur des liens de complémentarité et de complicité entre les parties prenantes favorables à l'inclusivité et à la diversité. Ce modèle collaboratif s'élabore avant le choix des briques et des plans de conception.

Dans ce cours *Participation citoyenne et actions en aménagement durable du territoire*, nous analyserons les modalités de la collaboration et les valeurs qui sous-tendent l'action collaborative. Nous comprendrons comment la durabilité en aménagement du territoire est au service du collectif et que ce collectif est le territoire, dans sa forme et dans ses fonctions.

Objectifs généraux

- Explorer le cadre collaboratif pour un aménagement durable du territoire : s'approprier les concepts et les différentes approches
- Comprendre les modalités de la collaboration et les valeurs qui sous-tendent la durabilité : définir les principales étapes de la démarche; identifier les méthodes et techniques les mieux adaptées
- Analyser les pratiques de participation publique et privé et le cadre d'action citoyenne pour en comprendre les spécificités et les orientations stratégiques
- Être en mesure d'appuyer l'intégration de la dynamique participative dans la planification de programmes ou plans d'aménagement durable du territoire

Objectifs spécifiques

Au terme de ce cours, l'étudiant.e est en mesure de :

- Comprendre le rôle collaboratif, les responsabilités et l'imputabilité liées à ce rôle dans l'engagement pour la durabilité en aménagement du territoire
- Comprendre les moyens pour concrétiser la dimension participative dans les programmes d'urbanisme et d'aménagement territoire
- Comprendre le cadre d'action pour la mise en œuvre de ces programmes
- Procéder sommairement à l'analyse d'une démarche collaborative en lien avec un grand projet publique ou privé

Approche pédagogique

L'atteinte des objectifs du cours nécessite le déploiement d'une formule pédagogique diversifiée. Cette formule prend appui sur un enseignement magistral permettant les apprentissages théoriques. Des études de cas mettant en scène des expériences de participation et des actions citoyennes, des documents audiovisuels et des ateliers de formations compléteront les enseignements magistraux. Les exposés magistraux occuperont la première partie de chacun des cours.

Le cours est divisé en blocs de formation subdivisés en modules. Les évaluations portent sur :

- Deux examens, dont un à la mi-session et un autre à la fin du cours
- Des travaux pratiques supervisés (TPS) et des ateliers formatifs (AF)
- Un travail de synthèse ou travail de session. Ce travail est une transposition des connaissances acquises dans ce cours
- Des lectures dirigées avec comptes rendus de lecture

Contenu du cours et calendrier

BLOC 1 La dynamique collaborative

S1	11 janvier	B1 - Module 1.0 / TPS - 1	Module introductif
S2	18 janvier	B1 - Module 1.1 / TPS - 2	Mise en contexte : la dynamique collaborative
S3	25 janvier	B1 - Module 1.2	La création de valeur territorialisée : un concept central pour l'aménagement durable du territoire
S4	1 février	B1 - Module 1.3 / AF - 1	La gouvernance participative pour des actions durables efficaces : valoriser, engager, inventer, innover
S5	8 février	B1 - Module 1.4 / TPS - 3	Le leadership collaboratif et éthique en ADT
S6	15 février	B1 - Module 1.5 / AF - 2	L'énoncé de vision commune : la base des partenariats en ADT
		B1 - Module 1.6	Structurer l'action participative : la clé de l'acceptabilité

BLOC 2 La conception intégrée et participative de projet d'aménagement durable du territoire

S7	22 février	B2 - Module 2.1	L'approche territoriale : caractérisation du territoire pour l'élaboration d'un diagnostic durable et un leadership éclairé
S8	1 mars	Examen mi-session	
S9	7-11 mars	Semaine de lecture	
S10	15 mars	B2 - Module 2.2	Les enjeux politiques, sociaux et environnementaux et les défis organisationnels
S11	22 mars	B2 - Module 2.3	Élicitation des besoins et analyse d'affaires / Matrice de positionnement des parties prenantes / Cadre d'action mesurable en marketing territorial

BLOC 3 Aménagement durable du territoire : de la théorie à la pratique en gouvernance de projet

S12	29 mars	B3 - Module 3.1	Présentation et analyse d'un projet modèle
S13	5 avril	B3 - Module 3.2	Présentation et analyse de grands projets I : projets publiques
S14	12 avril	B3 - Module 3.3 / TP - 4	Présentation et analyse de grands projets II : projets privés Remise du travail de session
S15	19 avril	Examen final	

Handicap, trouble d'apprentissage ou trouble mental

Les étudiantes et les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Lectures : blocs 1-2-3	
S1 - B1 - Module introductif : participation et action citoyenne, aménagement durable du territoire et éthique Contenu divers pour le Module 1.0TPS - 1 : Éthique de responsabilité en ADT	11 janv. 2022
S2 - B1-Module 1.1 : La dynamique collaborative Contenus divers TPS - 2 : La dynamique collaborative	18 janv. 2022
S2 - Travail de session : Objectifs, thèmes et guide de procédures Directives	18 janv. 2022
S3 - B1-Module 1.2 : La création de valeur territorialisée: un concept central pour l'aménagement durable du territoire Contenus divers	25 janv. 2022
S4 - B1 - Module 1.3 : La gouvernance participative pour des actions durables efficaces : valoriser, engager Contenus divers	1 févr. 2022
S5 - B1 - Module 1.4 : Le leadership collaboratif et éthique en DDT Contenus diversTPS - 3 : Responsabilité sociale	8 févr. 2022
S6 - B1-Module 1.5 : L'énoncé de vision, la base du partenariat Contenus divers	15 févr. 2022
S6 - B1-Module 1.6 : Structurer l'action participative Contenus diversAF - 1 : Structurer l'action participative	15 févr. 2022
S7 - B2-Module 2.1 : L'approche territoriale : caractérisation du territoire pour l'élaboration d'un diagnostic durable et un leadership éclairé Contenu divers	22 févr. 2022
S10 - B2 - Module 2.2 : Les enjeux politiques, sociaux et environnementaux et les défis organisationnels Contenus diversConférence	15 mars 2022
S11 - B2 - Module 2.3 : Élicitation des besoins et analyse d'affaires : la matrice de positionnement des PP et actions mesurables en marketing territorial Contenus divers	22 mars 2022
S12 - B3 - Module 3.1 : Présentation et analyse d'un projet modèle (TE)	29 mars 2022
S13 - B3-Module 3.2 ; Présentation et analyse de grands projets I : projets publiques Lecture en appui à la réalisation du travail de session Acceptabilité sociale et grands projets	5 avr. 2022
S14 - B3-Module 3.3 Présentation et analyse de grands projets I : projets privés Lecture en appui à la réalisation du travail de session Acceptabilité sociale et grands projets	12 avr. 2022
Diapo - Série 1 :	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération

Examen mi-session	Le 1 mars 2022 de 09h00 à 11h50	Individuel	20 %
Examen de fin session	Le 19 avr. 2022 de 00h00 à 11h50	Individuel	25 %
Travail de session	Dû le 12 avr. 2022 à 16h00	En équipe	25 %
Travail de session - Présentation	Déterminée en fonction des équipes de travail	En équipe	10 %
Travaux pratiques (Somme des évaluations de ce regroupement)			20 %
Travail pratique supervisé 1 / Éthique et ADT : Mise à niveau	Dû le 11 janv. 2022 à 12h00	En équipe	5 %
Travail pratique supervisé 2	Dû le 19 janv. 2022 à 16h00	En équipe	5 %
Travail pratique supervisé 3	Dû le 8 févr. 2022 à 16h00	En équipe	5 %
travail pratique 4 / Point de vue	Dû le 12 avr. 2022 à 12h06	Individuel	5 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Plan du travail - Version commentée	Dû le 1 févr. 2022 à 16h00	En équipe
B1-Module 1.6 / Atelier formatif : Structurer l'action participative	Dû le 15 févr. 2022 à 12h00	En équipe

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen mi-session

Date et lieu :	Le 1 mars 2022 de 09h00 à 11h50 , PLT - 2540
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	PLT - 2540
Matériel autorisé :	Une feuille de notes manuscrites est autorisée (version originale, c'est-à-dire sans reproduction électronique), 8 ½ x 11 pcs recto-verso

Examen de fin session

Date et lieu :	Le 19 avr. 2022 de 00h00 à 11h50 , PLT - 2540
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	25 %
Remise de l'évaluation :	PLT - 2540
Matériel autorisé :	Une feuille de notes manuscrites est autorisées (version originale ou sans reproduction électronique), 8 ½ x 11 pcs recto-verso.

Travail de session

Date de remise :	12 avr. 2022 à 16h00 Contribution au travail d'équipe : 12 avr. 2022 à 16h00
Mode de travail :	En équipe

Pondération : 25 %

Répartition de la correction et critères : 75 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Analyse	40
Intégration des contenus	25
Présentation écrite et organisation (respect des consignes)	10
Originalité	15
Langue et orthographe	10

25 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Résultats : la personne apporté une contribution réelle à l'équipe et a respectée ses mandats.	40
Engagement : la personne a démontrée une motivation réelle et un engagement face à l'équipe. Elle a été respectueuse de ses engagement et de ses échéanciers	20
Climat de travail : La personne a maintenue un climat de collaboration tout au long de la session	20
Assiduité : la personne a assurée une présence régulière	20

Remise de l'évaluation :

Directives de l'évaluation :

Boîte de dépôt

- Les travaux sont rédigés conformément au document Gabarit qui se trouve sur le Portail, sous-section : Matériel didactique
- Équipe de quatre personnes (regroupement aléatoire)
- Un plan de travail (incluant une bibliographie) est à remettre au professeur pour validation et approbation (cf. sous-section : Évaluation). Ce plan est déposé dans la Boîte de dépôt sur le Portail
- Le travail écrit devra avoir entre 10 et 12 pages (excluant la page titre, la table des matières, la bibliographie et, s'il y a lieu, les annexes) qui devront être dactylographiées à interligne et demi.
- Le travail devra être remis en format électronique sur le portail du cours (cf. sous-section : Évaluation)
- Le travail est présenté en classe avec un format PowerPoint. Ce document est remis au professeur la journée même de la présentation. Les présentations se tiendront du 29 mars au 9 avril. La séquence des présentations sera établie par tirage au sort. La présentation implique la collaboration de tous les membres de l'équipe. La durée prévue pour la présentation est de 30 minutes : exposée de 20 mn / discussions 10 mn

Toutes les autres détails techniques pour la réalisation de ce travail et pour la présentation sont présentés sur le Portail, à la section : Contenu et activités. Le document sera disponible au moment opportun.

Informations supplémentaires : **ÉVALUATION / 100 %**

Analyse / 40 %

Identification du thème et justification / 5 %

Pertinence des contenus : se rapporte exactement à ce qui est demandé, les contenus sont bien organisés / 15 %

Cohérence : liens logiques entre les éléments / 15 %

Qualité de l'information : précis, clair et concis / 5 %

Intégration des contenus / 25 %

Démontre une compréhension des contenus du cours :

Exceptionnelle / 25 %

Très forte / 23 %

Forte / 20 %

Moyenne / 18 %

Faible / 15 %

Très faible / 12 %

Présentation écrite et organisation (respect des consignes / 10 %)

Respect des consignes en ce qui a trait à la présence et à la qualité de la table des matières, de l'introduction, du développement, de la conclusion, de la bibliographie et annexes, aux références et aux citations

Originalité /10 %

Apport d'idées différentes de la norme conventionnelle, fond et forme inclus

Très original / 10 %

Moyennement original /8 %

Faiblement original / 6 %

Langue et orthographe / 15 %

Règles et conventions respectées au plan lexical, syntaxique, grammatical / 5 %

Orthographe : 0,5 % par faute / 10 %

Travail de session - Présentation

Date de remise : Les dates sont déterminées en fonction des équipes de travail

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise et cohérence des contenus	5
Habilité : qualité de la communication en lien avec la problématique	5

Remise de l'évaluation :

Boîte de dépôt

Directives de l'évaluation :

- Le travail est présenté en classe avec un format PowerPoint
- Les présentations se tiendront du 29 mars au 9 avril. La séquence des présentations sera établie par tirage au sort
- La présentation implique la collaboration de tous les membres de l'équipe
- La durée prévue pour la présentation est de 30 minutes : exposé de 20 mn / discussions 10 mn
- Ce document est remis au professeur, via la boîte de dépôt sur le Portail, la journée même de la présentation

Travail pratique supervisé 1 / Éthique et ADT : Mise à niveau

Date de remise : 11 janv. 2022 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Pertinence	2,5
Cohérence du contenu	2,5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Équipe de trois (sélection aléatoire)
- Répondre sur un document Word, maximum 1 page (recto) en format Lettre (8 ½ po x 11 po, incluant : noms, date, titre du cours, TPS - 1
- Réalisation en ligne (visioconférence) et dépôt du travail d'équipe à la fin de la période, dans la boîte à dépôt
- Procédure du consensus : 45 mn
- Aucun appareil électronique

Travail pratique supervisé 2

Date de remise : 19 janv. 2022 à 16h00

Le règlement sur les retards s'applique.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Habilités de synthèse	2,5
Intégration des contenus	2,5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Version électronique selon les normes établies.

Directives de l'évaluation :

Directives :

- Équipe de quatre (sélection aléatoire)
- Répondre sur un document Word, maximum 1 page (recto) en format Lettre (8 ½ po x 11 po) incluant : noms, date, titre du cours, TPS-2
- Réalisation en ligne (visioconférence) et dépôt du travail d'équipe dans la boîte à dépôt
- Réalisation en salle de classe et dépôt du rapport à la fin de la période, dans la boîte à dépôt
- Procédure du consensus

Toutes les autres détails techniques pour la réalisation de ce travail sont présentés sur le Portail, à la section : Contenu et activités. Le document sera disponible au moment opportun.

Travail pratique supervisé 3

Date de remise : 8 févr. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise et cohérence des contenus	2,5
Habilité : qualité de l'argumentation en lien avec la problématique	2,5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Version électronique conformément aux normes de rédaction

Directives de l'évaluation :

Directives

- Travail réalisé en salle de classe, remise dans la boîte de dépôt avant la fin de la période via le portail. Identification : noms, prénoms, date, titre du cours, Équipe no / TPS - 3
- Équipe de 2 pour la phase 1; Équipe recomposée de 4 pour la phase finale (sélection aléatoire)
- Rédaction d'un document par équipe de quatre n'excédant pas une page recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre Réponses par consensus

Toutes les autres détails techniques pour la réalisation de ce travail sont présentés sur le Portail, à la section : Contenu et activités. Le document sera disponible au moment opportun.

travail pratique 4 / Point de vue

Date de remise : 12 avr. 2022 à 12h06

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : 1160 Abitibi-Price

Document version papier.

Directives de l'évaluation :

Énoncé des directives séance tenante, soit le 26 novembre.

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Plan du travail - Version commentée

Date de remise : 1 févr. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Document de référence : Directives sur le travail de session présentées sur le Portail.

- Page titre
- Plan sommaire
- Bibliographie

B1-Module 1.6 / Atelier formatif : Structurer l'action participative

Date de remise : 15 févr. 2022 à 12h00
Autoévaluation : 15 févr. 2022 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Critères de correction :

Critère	Notation
Capacité à l'autocritique forte (10pts); moyenne (8pts); faible (6pts)	10

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Les directives vous seront transmises séance tenante. Activité d'une trentaine de minutes.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé	Z
Cours non-complété	E (échec)
Note retardée par le professeur	M

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Correction linguistique

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Présentation des travaux

Un maximum de 25 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des travaux pratiques pour le non-respect des consignes énoncées dans les instructions fournies et dans le guide de rédaction, ainsi que pour le non-respect des normes de présentation énoncées dans le présent plan de cours.

Retard pour la remise d'une évaluation sommative

Pour les travaux pratiques, une pénalité de 10 % par jour ouvrable de retard au-delà de la date et de l'heure de remise est appliquée. Après une semaine de retard, votre travail sera refusé.

L'étudiant.e absent.e à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ou elle ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Normes de présentation

Le travail de session et certains rapports d'AF doivent être obligatoirement remis sous forme dactylographiée, en version WORD (doc ou docx) selon les consignes de rédaction suivantes :

- La longueur demandée des travaux (ex. : nb de pages) doit être respectée
NB : À défaut, la partie excédentaire ne sera pas évaluée et une pénalité pour non-respect des consignes pourra être appliquée.
- L'orthographe, la grammaire et la syntaxe comptent dans l'évaluation de tous les travaux et examens. Un travail à la syntaxe approximative ne fera pas l'objet d'une analyse particulière afin d'en déchiffrer le sens. Un travail devrait être révisé méticuleusement.
- Normes de rédaction :
 - Police de caractère : Times New Roman
 - Taille de la police : 12
 - Interligne : 1,5
 - Marges : haut et bas de 2,54 cm, gauche et droite de 3,18 cm (par défaut dans WORD)
 - Pagination: dans le coin inférieur droit

NB : il est utile de consulter les guides de rédaction qui sont disponibles à la bibliothèque. Ces derniers vous donnent notamment des indications concernant les méthodes de rédaction scientifique à appliquer pour ce cours.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Aucun appareil électronique ne sera toléré pendant une séance d'évaluation.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative porte sur deux examens sous surveillance. Les examens comptent pour 50 % de la note finale :

- Le premier examen : 20%
- Le second examen : compte pour 30%

L'examen de mi-session porte sur la matière des blocs 1 et 2. L'examen final porte le bloc 3.

Chacun de ces deux examens comporte au moins deux parties : une partie avec des questions à développement et une partie avec des questions à choix multiples. Les questions concernent l'ensemble des contenus de cours, incluant les contenus des AF, des lectures, des présentations externes.

L'évaluation sommative porte également sur un travail de session (TS) qui compte pour 25 % de la note finale. Le TS s'étend sur toute la session.

Évaluation formative

Les activités d'évaluation formative portent sur quatre ateliers formatifs (AF) supervisés ou travaux pratiques. Les rapports d'ateliers formatifs comptent pour 25% de la note finale.

Les AFs couvrent l'ensemble des 3 trois blocs de formation. Ils permettent d'évaluer les connaissances et les compétences acquises en lien avec les contenus de cours. Les rapports d'AF feront appel à votre esprit de synthèse et à votre capacité à vous exprimer de façon claire dans un français de bonne qualité.

Des directives précises sur les AF vous seront transmises séance tenante.

Matériel didactique

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails

Gabarit pour le travail de session

 [Gabarit présentation de travail.doc](#)

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages généraux

Anctil, F., Diaz, L. (2016). *Développement durable : enjeux et trajectoires*. Québec : PUL.

Batellier, Pierre (2016). Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale des grands projets : quelques repères. *Éthique publique*. DOI: [10.4000/ethiquepublique.2409](https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2409)

Batellier, Pierre (2015). Acceptabilité sociale. Cartographie d'une notion et de ses usages. *Cahier de recherche*, UQAM : Les publications du Centr'ERE. <http://www.espace-ressources.org/wp-content/uploads/2015/07/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf>

Baudoux, Gaëlle (2019). *Analyse des méthodes de travail collaboratif en conception intégrée. Analyse des patterns d'usage des moyens de conception*. Thèse de Maîtrise, France.

Beaudou, Rémi (2014). Penser la transition éthique de l'urbanisme pour l'aménagement de villes durables. Le cas de la France et de la Suisse. *Éthique publique*, vol. 16, no 1. <https://ethiquepublique.revues.org/1404>

Bherer, Laurence, Cloutier, Geneviève et Montambaul, Françoise (2021). *L'engagement pousse là où on le sème. Le Carré Casgrain, de jardin ouvert à collectif citoyen* (216 p.) . Ecosociété.

Blondiaux L. (2007). « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique ». *Mouvements*, vol.2, no 50, p.118-129.

Boelen, Charles (2017). *Mes coups de cœur en responsabilité sociale*, Conférence Université Laval. [http://extranet.fmed.ulaval.ca/multimedia/stream_cifss/fmed/public/promotion/Conferences/Responsabilite_sociale_\(Charles_Boelen\)/](http://extranet.fmed.ulaval.ca/multimedia/stream_cifss/fmed/public/promotion/Conferences/Responsabilite_sociale_(Charles_Boelen)/)

Boisvert, Valérie; Leslie Carnoye; Rémy Petitimbert (2019). « La durabilité forte : enjeux épistémologiques et politiques, de l'économie écologique aux autres sciences sociales ». *Développement durable et territoires*, Vol. 10, n°1, Avril. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13837>

Boutillier, R.G.; I. Thomsom (2011). « *Modelling and measuring the social license to operate : fruits of a dialogue between theory and practice* » <http://sociallicense.com/publications/Modelling%20and%20Measuring%20the%20SLO.pdf>

- Bronfenbrenner, U. (2020). *La théorie écologique de Bronfenbrenner*. <https://nospensees.fr/la-theorie-ecologique-de-bronfenbrenner/>
- Caelen, J. (2009). Conception participative par « moments » : une gestion collaborative. *Le travail humain*, Vol. 72 : 79-103. <https://doi.org/10.3917/th.721.0079>
- Careau E.; Museux AC.; Desaulnier M. (2013). Du conflit interprofessionnel à l'optimisation des pratiques de collaboration: la relation au cœur de la dynamique. La chronique de l'expert. *Physio-Québec Magazine*. Vol. 2 (38), 13-14.
- Careau E.; Brière N.; Houle N.; Dumont S., Maziade J.; Paré L.; Desaulnier M., Museux A-C. (2018). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux: Guide explicatif*. RCPI, 2014 et rev. 2018.
- Caron-Malenfant, Julie; Thierry Conraud (2009). *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*. Montréal, Éditions D.P.R.M.
- Cloutier, Geneviève, Béliveau-Coté Guillaume (2018). *Saisir ce qui se passe entre dedans, dehors et autour: une approche dynamique de la portée de la participation publique*, dans GUAY, Louis, HAMEL, Pierre (dir.), *Les aléas du débat public: Action collective, expertise et démocratie* (p.243-266) . Presses de l'Université Laval.
- Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (2012). *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé* (cihc/cpis) (2010), Référentiel national de compétence en matière d'interprofessionnalisme.
- Delannon, N., J. Bénéard; I. Verrault; E. Raufflet (2011). Que font les entreprises en matière de relations avec les communautés? *Gestion*, vol. 36 (2) : 29-38. <http://www.cairn.info/revue-gestion-2011-2-page-29.htm>
- Doumenge, J.-P. (2010). Éthique et aménagement du territoire. Regard d'un géographe. *Géographie et cultures*, 73 : 123-138. <https://journals.openedition.org/gc/1890>
- Emelianoff, C. (2008). « Conclusion : la ville durable, vers un modèle d'action conjointe ». *Responsabilité et environnement*, vol. 4 : 68-71.
- Fortin, André (2018). *Guide pratique sur l'impact*. André Fortin édition.
- Fournis, Yann; Marie-José Fortin (2015). Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels. *Vertigo*, Vol. 15 (3), décembre. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16682>
- Corinne Gendron, Stéphanie Yates and Bernard Motulsky (2016). L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. Légitimité et défis du pouvoir exécutif. Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale (partie 2), *Vertigo*, Vol. 16 (1), mai. URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037567ar> <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/2016-v16-n1-vertigo02678/1037567ar.pdf>
- Gendron, C., (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. Éthiques et relations publiques : pratiques, tensions et perspectives, *Communiquer*, no 11. <http://communiquer.revues.org/584> DOI : 10.4000/communiquer.584
- Guterres, Antonio (2021). ONU, Allocution du 12 octobre. https://news.un.org/fr/story/2021/10/1106062?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=52b1add7d8-EMAIL_CAMPAIGN_2021_10_13_12_00&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-52b1add7d8-107885421
- Haëtjens, Jean (2016). Penser les villes aux XXIe siècle. *Urbanisme*, no 400.
- Hamel P. (2012). « L'action collective et la légitimité de la démocratie délibérative ». *Les Ateliers de l'Éthique/The Ethics Forum*, vol. 7 (1) : 76-87. <https://www.lesoleil.com/actualite/politique/propos-de-bonnardel-sur-le-3e-lien-une-experte-claque-la-porte-dun-comite-chapeaute-par-le-mtq-6d40ec6d64b537234e30d775b6b2bc61>
- Lalancette, Mireille; Yates, Stéphanie. Rouillard, Carol-Ann. (2020). Participation des contre-publics minoritaires et médias socationumérique. *Terminal*. DOI: 10.4000/terminal.6082

- Lauzon, H. (2011). « Les relations entreprises-communautés : qu'en pensent les employeurs? ». *Revue internationale de gestion*, vol 36 (2). <http://dx.doi.org/10.3917/riges.362.0039>
- Levy, P. (1994). *L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace*. Paris, Éditions La Découverte.
- Livet, P. (1996). *L'éthique à la croisée des savoirs*. Paris, Librairies philosophique.
- Manifeste pour un urbanisme de projets frugaux (2021). Collectif, Bordeaux. <https://www.linkedin.com/in/michelsavardespaceoption/detail/recent-activity/shares/>
- Mayaux, P.-L. (2015). La production de l'acceptabilité sociale, *Revue française de science politique*, Vol. 65 : 237-259.
- Medec, Philippe; A. Bonardel (2018). *Manifeste pour une frugalité heureuse et créative*. <https://fr-fr.facebook.com/frugaliteheureuse/videos/-bio-inspir%C3%A9e-bioclimatique-la-m%C3%A9tamorphose-avec-alain-bornarel-et-philippe-made/1012662625909657/>
- Ministère de l'environnement (1997). *Éthique et environnement. Acte du Colloque à la Sorbonne*. Paris, La Documentation française.
- OCDE (2020). *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*. Paris, Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr>.
- ONU – Habitat (2020). *Le plan Stratégique 2020-2023. Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation*.
- Raufflet, Emmanuel (2014). *De l'acceptabilité sociale au développement local résilient*. *Vertigo*, La revue électronique en sciences de l'environnement. <https://vertigo.revues.org/15139>
- Rogers, C.; F.J. Roethlisberger (2012). Barriers and gateway in communication. *Harvard Business Review*, no 91610 : 106-111, Boston.
- Rubin, H. (2009). *Collaborative Leadership : developing effective partnership for communities and school*, Hank Rubin, Thousand Oak : Sage Publication.
- Saint-Arnaud, Yves (2008). *Petits groupes : Participation et animation*. Gaëtan Morin ed., 3^e édition.
- Séguin, F.; T. Hafsi; C. Demers (2008). *Le management stratégique : de l'analyse à l'action*. Montréal, Les Éditions Transcontinental.
- Sennet, Richeard (201). *Bâtir et habiter. Pour une éthique de la ville*. Paris: Albin Michel.
- Stock, M. (2007). Théorie de l'habiter. Questionnements. Dans : Thierry Paquot éd., *Habiter, le propre de l'humain: Villes, territoire et philosophie*, pages 103-125. Paris, La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.paquo.2007.01.0103>
- Terrebonne (ville) (2015). Manuel d'urbanisme durable. Ville de Terrebonne https://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/145/Manuel_d_urbanisme_durable
- Theys, Jacques (2019). Nous n'avons jamais été « soutenables » : pourquoi revisiter aujourd'hui la notion de durabilité forte ? Entretien avec Jacques Theys mené par Clémence Guimont le 24 août 2018, Paru dans *Développement durable et territoires*, Vol. 10 (1). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13589>
- Theys, Jacques (2014). Le développement durable face à la crise : un concept menacé, sous exploité ou dépassé. Paru dans *Développement durable et territoires*, Vol. 5 (1), Republié en 2020. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10196>
- Theys, Jacques (2002). L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale ». *Développement durable et territoires*, Dossier 1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1475>
- Thierry Paquot (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Michel Lussault et Jacques Lévy (dir.), Bélin.
- Turcotte, D; J. Lindsay (2001). *L'intervention sociale auprès des groupes*. Gaëtan Morin Éditeur/Chenelière Éducation.
- UNESCO, Organisations des Nations Unies pour l'éducation et la culture / Objectifs (2016). *Culture : futur urbain. Rapport mondial sur la culture pour le développement durable*.
- Urfalino, Philippe (2021). *Décider ensemble. La fabrique de l'obligation collective*. Paris, Éditions du Seuil.

Ville de Québec (2017). Diagnostic des pratiques de participation publique dans la Ville de Québec. Rapport de L'institut du Nouveau Monde, 3 février.

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publics/docs/diagnostic-participation-publique.pdf

Younès, Chris; T. Paquot (2007). *Éthique, architecture, urbain*. Paris, La Découverte.

Zimmermann, J.-B. (2008). « Le territoire dans l'analyse économique : proximité géographique et proximité organisée ». *Revue Française de Gestion*, vol. 184 : 105-118.

<http://dx.doi.org/10.3166/rfg.184.105-118>

Zimmermann, J.-B. (2005). « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial ». *Revue de l'IREs*, vol. 47 : 21-34.

<http://dx.doi.org/10.3917/rfli.047.0021>

Dossier thématique

Batelier, P.; L. Sauvé (2011). « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer ». *Gestion*, vol. 36 (2) : 49-58.

Bherer, L., P. Dufour et C. Rothmayr Allison (2001). *Analyse comparée des mobilisations autour du développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*. CPDS - Université de Montréal.

Boissonnade, J. et al (2016). « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale. ». *Vertigo*, la revue électronique en sciences de l'environnement, mai, Vol. 16 (1).

<http://vertigo.revues.org/1716>

Bourdin, Sébastien. (2020). Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. *L'Espace Politique*. DOI: 10.4000/espacepolitique.6619

Bureau d'audience publique sur l'environnement, (2015). *Les enjeux de la filière uranifère au Québec*, Enquête et audience publique.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/>.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2014). *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent : rapport d'enquête et d'audience publique*. Québec, Gouvernement du Québec.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2013). *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles : rapport d'enquête et d'audience publique*. Québec, Gouvernement du Québec.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2011). *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*. Rapport d'enquête et d'audience publique no. 273, Québec, Gouvernement du Québec.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2003). *Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (1997). *Projet de parc éolien de la Gaspésie, Rapport d'enquête et d'audience publique*. Québec, Gouvernement du Québec.

Chiasson, G. et E. Leclerc (2013). *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises une avenue de développement des régions périphériques ?* Québec, Presses de l'Université du Québec.

Fortin, M.-J. et Y. Fournis (2013). *L'acceptabilité sociale de l'industrie du gaz de schiste au Québec: facteurs d'analyse intégrée dans une perspective de développement territorial durable*. Comité d'évaluation environnementale stratégique – MDDEP, Université du Québec à Rimouski, Rimouski.

Fortin, M. & Fournis, Y. (2014). Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec. *Natures Sciences Sociétés*, 22, 231-239. <https://doi.org/10.1051/nss/2014037>

Corinne Gendron, « Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale ? Le cas des gaz de schiste au Québec », *Éthique publique* [En ligne], vol. 18, n° 1 | 2016, mis en ligne le 27 mai 2016, consulté le 09 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2531> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2531>

Le Soleil. « Les Sœurs de la Charité causent un mouvement citoyen ». *Le Soleil*, 9 février 2015.

Oiry, A. (2015). Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français. *Vertigo*, Vol. 15, 3, décembre.
<https://doi.org/10.4000/vertigo.16724>

Rey-Valette *et al.* (2019). Acceptabilité sociale des mesures d'adaptation au changement climatique en zones côtières : une revue de dix enquêtes menées en France métropolitaine. *Vertigo*. DOI: [10.4000/vertigo.26537](https://doi.org/10.4000/vertigo.26537)

En plus de ces références, des ouvrages thématiques seront référés aux étudiant.e.s à chacun des cours.